

LA HAIE, UNE RICHESSE POUR NOTRE TERRITOIRE NORMAND

6^e édition
Rencontres normandes
du développement durable

Rencontres normandes du développement durable - synthèse des ateliers

Atelier n°B	Réglementation et préservation du bocage : la mise en place du guichet unique en Normandie		
	Nom	Prénom	Structure
Animateur	ROLLOT	Morgane	Chargée de projets Réseau Haies Normandie
Secrétaire	DAF	Saida	Étudiante en Master 2 Langues étrangères appliquées, parcours Développement durable : stratégies de concertation et de communication, à l'Université de Caen
Intervenant 1	LE ROLLAND	Philippe	DDTM 14 unité nature
Intervenant 2	RUNETTE	Denis	Chef du bureau SRN/BBEN- DREAL Normandie

ODD concernés

ODD 13 : Lutte contre le changement climatique.
ODD 15 : Vie terrestre (protection et restauration des écosystèmes).
ODD 11 : Villes et communautés durables.

Contenus des témoignages des intervenants

Le volet "Espèces protégées » présentation par **Denis RUNGETTE**

Ce que dit la loi

Il est interdit de détruire un habitat d'espèce protégée, or, la haie, quel que soit son état, est forcément un habitat pour une espèce protégée à un moment donné.

Comme il s'agit d'une construction humaine, il est possible de déroger à cette interdiction sous 3 conditions cumulatives.

Notion de temps essentielle pour préserver les haies.

Systèmes développés

Réflexion approfondie pour un système robuste :

- Découpage de la région en 15 entités géographiques.
- Classification des haies en 5 typologies :

1. Haie résiduelle.
2. Haie buissonnante basse.
3. Haie arbustive.

4. Alignement d'arbres.
5. Haie mixte.

Études ornithologiques régionales pour qualifier les valeurs écologiques des typologies : 151 km de haies expertisés, présence systématique d'espèces protégées pour chaque typologie de haie.

Constat : Densité bocagère inégale en Normandie (57 mètres par hectare en moyenne régionale).

Calcul du ratio de replantation :

Première étape : Comparer le linéaire moyen par hectare de l'exploitation avec celui des environs proches (5 km).

Deuxième étape : Croiser les données : Valeur issue du calcul, Zone géographique (5 groupes), et Typologie de haie arrachée.

→ Donne un chiffre compris entre 0 et 2 puis comparaison avec les 15 groupes d'entités.

Introduction de Souplesses : Plantation de haies de typologie supérieure (-20%), renforcement de haies existantes, plantation d'espèces bocagères en remplacement d'espèces ornementales

Les réglementations et constats, présentation par Philippe Le Rolland :

Difficultés majeures

Déficit de communication sur les services rendus par des haies (climat, biodiversité, qualité des sols) qui profite à un arrachage régulier.

Complexité Réglementaire (4 codes impliqués : environnement, rural, patrimoine, urbanisme avec différents services instructeurs).

Objectifs

Conserver les haies existantes et restaurer celles disparues via un coefficient de préservation.

Mesures mises en place :

Guichet unique : Simplifier et regrouper l'instruction des demandes.

Plaquettes de Sensibilisation et d'information accessibles sur les sites publics.

Plantation d'espèces bocagères en remplacement d'espèces ornementales

Possibilité de plantation anticipée.

Le guichet unique

Fonctionnement : Démarche simplifiée et dématérialisée par un Questionnaire en ligne avec accusé de réception automatique.

Processus : Contrôle initial des réglementations, puis consultation des services compétents (DREAL, OFB, ARS, DRAC, collectivités locales.)

Résultats depuis mai 2023 dans le Calvados

132 projets liés à l'arrachage de haies déposés.

65 signalements d'arrachages illégaux.

Signalements possibles des arrachages clandestins (non anonymes).

Quelques faits et exemples illustratifs (chiffres, données, anecdotes, etc.)

180 000 km de haies détruits entre 1947 et 2016.

Manche : 1^{er} département bocager.

Calvados : 6^{ème} département bocager

Principales problématiques ou faits soulevés

Complexité persistante des réglementations.
Manque de main-d'œuvre pour la plantation volontaire.

Points mis en débat ou questions posées par les participants dans la salle

Comment compenser efficacement l'arrachage ?
Peut-on recréer des haies dans un bocage déstructuré ?
Quel rôle pour les acteurs publics dans l'implémentation

Points de consensus

Importance de préserver et restaurer les haies pour leurs services écosystémiques.
Simplification des procédures grâce à des outils tels que le guichet unique.
Nécessité de sensibiliser davantage le public sur les enjeux et rôles des haies.
Adoption une approche adaptative tenant compte des contextes locaux.
Encouragement de la collaboration entre acteurs publics, privés et locaux.

4 ou 5 idées fortes de l'atelier

Cet atelier a révélé les défis écologiques et administratifs liés à la préservation des haies bocagères en Normandie. La mise en place du guichet unique est un outil clé pour simplifier les procédures et encourager la collaboration entre acteurs. L'adoption d'une approche flexible et adaptative est cruciale pour répondre aux enjeux locaux tout en protégeant les écosystèmes.